

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

GRILLE TARIFAIRE - DROITS DE PLACE
ACTUALISATION

7.6 – Contributions budgétaires

Le Maire de GRAVELINES,
Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-2°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 Juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,
Vu le Budget Primitif **2023** de la Commune voté le **14 avril 2023**,
Vu l'inscription à l'Article **7336** - Fonction **94** du Budget,
Vu la décision municipale **n°2022/057 du 20 avril 2022** relative à la grille tarifaire « Droits de place »,
Considérant le souhait d'actualiser la grille tarifaire « droits de place » afin de tenir compte de la mise en place d'une « boîte créative bleue » destinée à l'activité de vente au déballage pendant la période du marché de Noël,

DECIDE :

- Article 1^{er} :** D'actualiser à compter de ce jour la grille tarifaire « Droits de place » afin de créer un nouveau tarif pour l'utilisation d'une « boîte créative bleue », suivant la grille tarifaire ci-annexée.
- Article 2 :** Les recettes seront imputées à l'Article **7336** - Fonction **94** du Budget.
- Article 3 :** La présente décision sera :
- Inscrite au registre des délibérations ;
 - Mise en ligne sur le site internet de la Ville ;
 - Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
 - Transmise au Comptable des Finances Publiques.
- Article 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le **08 NOV. 2023**

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le **08 NOV. 2023**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **08 NOV. 2023**

5. Droits de place, stationnement et aire de service

5.1 Droits de place

DESIGNATION DES TARIFS	Durée / Qté	Par	Taux TVA	Tarif de Base			Tarif Gravelinois		
				HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
<i>Etalage dans les rues et places - imputation 7336.91</i>									
Etalage dans les rues et places	au mètre linéaire au mètre linéaire	abonnés	0,00%	0,50 €	0,00 €	0,50 €	0,50 €	0,00 €	0,50 €
		non abonnés	0,00%	1,00 €	0,00 €	1,00 €	1,00 €	0,00 €	1,00 €
<i>Vente au déballeage dans la Boîte Créative Bleue - imputation 7336.94</i>									
Vente au déballeage pendant la période du Marché de Noël à la semaine	à la semaine	Artisans Auto- Entrepreneu r	0,00%	150,00 €	0,00 €	150,00 €	120,00 €	0,00 €	120,00 €
Vente au déballeage "régulière" : les marchands sont présents sur l'année à échéance régulière sur un créneau spécifique	au mètre linéaire par jour	commerçant	0,00%	1,10 €	0,00 €	1,10 €	1,10 €	0,00 €	1,10 €
<i>Redevance pour Autorisation d'Occupation Temporaire des cafetiers et des restaurateurs - imputation 70323.94</i>									
Installation d'une terrasse sans emprise au sol	au m ² par an	commerçant	0,00%	5,00 €	0,00 €	5,00 €	5,00 €	0,00 €	5,00 €
Installation d'une terrasse dite "améliorée" sans emprise au sol	au m ² par an	commerçant	0,00%	10,00 €	0,00 €	10,00 €	10,00 €	0,00 €	10,00 €

Reçu en Sous-Préfecture le **08 NOV. 2023**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **08 NOV. 2023**

Décision municipale du **08 NOV. 2023** n° **130**

5. Droits de place, stationnement et aire de service
5.1 Droits de place

DESIGNATION DES TARIFS	Durée / Qté	Par	Taux TVA	Tarif de Base			Tarif Gravelinois		
				HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
Braderies/brocantes - imputation 7336.024									
Particuliers/associations - tarif sur réservation	pour 3 mètres linéaires	exposant	0,00%	7,00 €	0,00 €	7,00 €	5,00 €	0,00 €	5,00 €
Particuliers/associations - tarif sur arrivée de l'exposant le jour de la manifestation	pour 3 mètres linéaires	exposant	0,00%	10,00 €	0,00 €	10,00 €	7,00 €	0,00 €	7,00 €
Commerçants ambulants - tarif sur réservation	pour 3 mètres linéaires	exposant	0,00%	15,00 €	0,00 €	15,00 €	10,00 €	0,00 €	10,00 €
Commerçants ambulants - tarif sur arrivée de l'exposant le jour de la manifestation	pour 3 mètres linéaires	exposant	0,00%	20,00 €	0,00 €	20,00 €	15,00 €	0,00 €	15,00 €
Baraques foraines - imputation 7336.024									
Baraque foraine dont la surface est inférieure à 20 m ²	par dimanche d'occupation	m ²	0,00%	0,70 €	0,00 €	0,70 €	0,70 €	0,00 €	0,70 €
Baraque foraine dont la surface est comprise entre 20 m ² et 100 m ²	par dimanche d'occupation	m ²	0,00%	0,60 €	0,00 €	0,60 €	0,60 €	0,00 €	0,60 €
Baraque foraine dont la surface est supérieure à 100 m ²	par dimanche d'occupation	m ²	0,00%	0,50 €	0,00 €	0,50 €	0,50 €	0,00 €	0,50 €
Cirques - imputation 7336.024									
Emplacement d'un cirque	jour de représentation	emplacement	0,00%	40,00 €	0,00 €	40,00 €	40,00 €	0,00 €	40,00 €

Conditions particulières :

- Braderies/brocantes : gratuité accordée aux commerçants sédentaires situés sur le parcours de la Braderie, aux Associations Humanitaires Gravelinoise et Extérieures.
- Braderies/brocantes : un demi-tarif sera appliqué dès lors que du mobilier urbain qui ne peut être démonté empiète sur des espaces alloués aux usagers des braderies.
- Redevance pour Autorisation d'Occupation Temporaire des cafetiers et des restaurateurs : le tarif appliqué est annuel et forfaitaire peu importe la durée d'installation de la terrasse.